

LA REPRODUCTION DES HUITRES EN BRETAGNE.

Par M. A. HERMAN,

Inspecteur régional du Contrôle sanitaire à Auray.

2082

La reproduction artificielle des huîtres occupe une place très importante dans la région morbihannaise, et elle est une des principales richesses de l'industrie ostréicole.

Elle est pratiquée principalement dans les rivières d'Auray, où se trouvent d'importants gisements naturels d'huîtres plates très prospères. Ce sont les bancs de Sainte-Avoye, de Marie, du Plessis et de Rosnarho. On en compte encore trois, mais pauvres ou même complètement dépourvus d'huîtres.

En rivière de Crach, existent quatre bancs, ceux de Saint-Jean, du Lac, de la Pierre Jaune et de Cuhan.

Tous ces gisements sont classés, et font l'objet d'une surveillance constante ainsi que d'un régime de protection, car ils représentent, outre une richesse naturelle très importante du domaine maritime, la principale source de reproduction des huîtres indigènes.

Deux fois par an des visites sont faites par l'Administration de la Marine Marchande en collaboration avec l'Office des Pêches. Suivant l'état de prospérité des gisements, la drague des huîtres est parfois autorisée, mais toujours pour une durée très courte, n'excédant pas trois heures.

Voici comment se fait dans ses grandes lignes, le captage et la reproduction des huîtres plates.

Dès qu'arrive le mois de mai, des prises de température sont faites journellement. La température requise pour que l'huître puisse frayer est de 16°. En même temps, on procède aux pêches de plancton. Ces pêches sont effectuées avec un filet conique en soie à mailles très fines. Les dimensions de ce filet sont de 15 cm. d'ouverture, sur 50 cm. de longueur.

La durée de la pêche est de quinze minutes, et elle se fait après deux heures de flot, période la plus favorable, les huîtres émettant leurs larves à marée montante.

Le produit de cette pêche, ou dragage, se réunit dans le fond du filet, et forme un petit culot constitué en partie par des larves d'huîtres, par des diatomées, et par des animaux microscopiques, en un mot le plancton.

Ce plancton est au plus vite examiné au microscope au laboratoire de l'Office des Pêches, et à l'aide d'une cellule du genre hématimètre, il est possible de faire une numération assez exacte des larves qui se trouvent en suspension dans l'eau.

De nombreuses observations que nous avons faites, il a été permis de constater qu'en ce qui concerne les rivières morbihannaises, c'est par un mètre de fond que les larves sont en plus grand nombre. Elles disparaissent complètement passé deux mètres cinquante. Il faut voir là une question de rapport entre la densité de l'eau d'habitat, et celle de la larve. On ne peut donc en faire une règle générale. Dans la pratique, les pêches de plancton se font toujours en surface, et à contre courant, de façon à permettre au filet de se maintenir.

Les résultats sont communiqués journallement aux professionnels par affichage au laboratoire de la Station, chez les gardes-pêche, dans les mairies des communes ostéicoles, et par la voie des journaux.

Avant cette période de reproduction des huîtres, et en prévision, les ostréiculteurs ont procédé à la préparation de leurs collecteurs, véritables pièges à huîtres.

Ceux-ci sont constitués par des tuiles en forme de demi-cylindres, d'une longueur de 30 cm., et d'une largeur de 13 cm. Elles sont percées de deux trous dans le milieu, ce qui permet de les assembler par groupes de dix au moyen de fil de fer. Cet assemblage de dix tuiles constitue un bouquet.

Ces bouquets sont ensuite trempés dans un lait de chaux épais, et mis à sécher en plein air en bordure de la côte, à proximité des lieux de captage.

Ce travail se fait depuis la fin du mois de mai, jusqu'en juin. Au cours de ce travail, la pluie est le plus grand ennemi, car gênant le séchage de l'enduit de chaux, celui-ci imparfaitement durci se délite une fois mis à l'eau, et ne retient pas les jeunes huîtres qui se sont fixées à sa surface. Un soleil trop ardent est également nuisible, car la couche de chaux durcit trop vite extérieurement, et reste molle à l'intérieur. Dans ce cas le résultat est encore mauvais, l'enduit tourne en pâte et forme ce qu'en langage de métier on appelle des tuiles caillées. Les conditions les plus favorables pour le chaulage des collecteurs sont un temps doux, accompagné d'une bonne brise.

On peut évaluer actuellement le nombre de tuiles mises ainsi en bouquets, pour la région d'Auray et du Golfe du Morbihan, à environ 15 millions.

La pose de ces collecteurs se fait de la mi-juin au 15 juillet généralement. Les grosses émissions de larves ont toujours lieu entre ces dates. De plus, c'est également à cette période que la température de l'eau est la plus favorable pour la fixation, entre 18 et 21°.

Les larves d'huîtres après une courte vie pélagique, passent au stade de fixation, c'est-à-dire que d'une forme primitive arrondie avec un pôle plus aplati, elles acquièrent une forme plus conique où on remarque nettement le talon, partie par laquelle l'huître va se fixer aux collecteurs.

Elles resteront ainsi fixées pendant plusieurs mois, de juin-juillet à février-mars, période où les ostréiculteurs commencent à les détacher.

Grâce à la pellicule de chaux recouvrant les tuiles, les jeunes huîtres qu'on appelle naissains, sont décollées facilement au moyen d'un couteau spécial, en emportant chacune fixée à leur talon la petite particule de chaux où elles avaient adhéré. Cette particularité permet de reconnaître facilement une huître d'élevage d'une huître de gisement naturel.

Après avoir été ainsi séparées de leur support, les jeunes huîtres sont mises dans des casiers grillagés pour être à l'abri de leurs ennemis, surtout les crabes. En effet, la coquille est encore très mince, de plus certaines ayant été blessées au décollage, ne supporteraient pas leur mise en parc immédiate. Certains ostréiculteurs possédant des parcs bien protégés, peuvent néanmoins les semer directement sur le sol, mais ceci constitue une exception.

Après un séjour plus ou moins long dans les casiers, les naissains sont semés en parcs; ces parcs sont dits « parcs à naissains »; ils possèdent un sol dur et propre pour éviter l'envasement ou la disparition des jeunes huîtres, ils sont de plus bordés d'un entourage en grillage débordant vers l'intérieur du parc. Ces parcs portent encore le nom de barrages.

Les huîtres y resteront jusqu'à l'âge de dix-huit mois environ, âge auquel les ostréiculteurs les sèment alors dans les parcs proprement dits, situés à proximité des chenaux, et où elles peuvent recevoir une nourriture abondante constituée par le plancton. Il est nécessaire d'attendre jusqu'à 18 mois pour la mise en parcs, car outre les attaques de ses ennemis

dans son premier âge, les jeunes huîtres par leur faible poids, seraient infailliblement entraînées par les courants de flot et de jusant.

Dans la région morbihannaise, l'huître d'élevage est vendue à partir de 2 ans, soit pour ensemercer les parcs dans les régions où on ne fait pas de reproduction, soit pour être dirigée sur l'exportation. La taille marchande de l'huître plate a été fixée à 5 cm. dans la plus grande largeur.

Passé l'âge de 2 ans, les huîtres de la région sont vendues, soit à la consommation par les établissements d'expédition, soit pour l'engraissement et l'affinage.

La région morbihannaise est essentiellement une région d'élevage.
